

Hervé Féron est intervenu ce matin en Commission des Affaires Culturelles et de l'Education à l'occasion de l'audition des auteurs du rapport sur "L'apport de la culture à l'économie en France".

[Intervention d'Hervé Féron en Commission des... par herveferon](#)

Retranscrit de l'intervention :

La seule question qui se pose aujourd'hui est : comment préserver l'ambition artistique par temps de crise ?

Face à des moyens en diminution, il est urgent d'affirmer des priorités et de repenser la place de l'économie de la culture. Je salue en cela ce rapport qui nous permet de mieux mesurer l'importance de la culture dans l'économie et de mieux utiliser le potentiel de croissance des industries culturelles. Vous nous proposez ici un éclairage original sur les fondements et les incidences économiques des politiques culturelles, je vous en remercie. Car oui, la culture est un secteur productif, elle doit être considérée comme une activité économique à part entière et l'aide aux entreprises culturelles doit être une priorité.

Les dépenses publiques en direction de ce secteur stimulent l'économie et c'est bien ce que montre ce rapport qui chiffre à 57,8 milliards d'euros, soit 3,2 % du PIB, le poids de la culture dans la richesse nationale. Il comptabilise aussi 670 000 emplois dans les entreprises culturelles – soit 2,5 % de l'emploi en France –, et 870 000 emplois culturels, toutes entreprises confondues.

Le vieux débat opposant les artistes aux technocrates de l'économie ne fait plus sens aujourd'hui. Néanmoins, si la culture fait effectivement partie d'un enjeu économique et commercial non négligeable, les Etats doivent continuer de chercher à affirmer l'importance de la diversité culturelle et ne pas ouvrir la voie à l'ultralibéralisme.

En effet, le soutien aux pratiques amateurs, aux associations dans les quartiers, aux infrastructures doit être prioritaire. L'aide doit se tourner vers la création, véritable signe de vitalité culturelle, de vitalité économique. Cela ne pourra se faire qu'à travers des mesures telles que la réduction du taux de TVA à 5,5% dont nous nous félicitons et qui représente une bouffée d'oxygène pour tout le secteur de l'industrie cinématographique, tout en favorisant la création.

Il conviendrait aujourd'hui de nous inspirer de votre démonstration pour faire des propositions nouvelles, notamment réadapter le cadre de l'intermittence et le valoriser pour les contrats précaires dans le spectacle vivant.

Qui plus est, il est indispensable de s'adapter aux évolutions de notre société tout en protégeant l'exception culturelle. Le numérique transformant en profondeur les usages et modes de consommation des produits culturels, comment préserver la diversité de l'offre et de l'expression artistique ? La dématérialisation des supports n'implique pas la perte de la notion de propriété intellectuelle mais l'adaptation du mode de perception du droit d'auteur et de la rémunération des interprètes et des producteurs.

De plus, si l'engagement de l'Etat est fondamental, les municipalités sont dotées de responsabilités croissantes dans ce domaine (maîtrise d'ouvrage de projets urbains et projets de développement territorial). L'implication des collectivités locales est donc essentielle : l'effort total de ces dernières en faveur de la culture (pour la métropole et les DOM) est de 7,6 M d'euros en 2010. L'articulation entre les différents niveaux administratifs est donc aujourd'hui une nécessité. L'action des collectivités locales a des conséquences visibles sur le territoire : la dimension patrimoniale, par exemple, doit faire partie des projets d'aménagement territoriaux.

En France, les activités culturelles locales sont aussi étroitement liées au secteur privé. La collaboration de ce secteur sous forme de mécénat semble en effet être très répandue. Comment les collectivités peuvent-elles s'emparer de cette question ? Quel bénéfice en retirer pour la culture, les équipements et les acteurs artistiques et culturels territoriaux ?

Il est donc temps d'en finir avec cette conception dépassée de la culture la réduisant au premier sacrifice à faire sur l'autel de la maîtrise des dépenses publiques. Refondons donc l'économie de la culture sans qu'elle soit soumise à un traitement orienté vers des fins exclusivement commerciales mais en faisant de cette dernière un levier de sortie de crise, un acteur économique de poids.